



Comité des compétitions d'escalade
Saison sportive 2006/2007

Catégories concernées	Années de Naissance
Benjamin(e)	95 et 94
Minime	93 et 92
Cadet(te)	91 et 90
Junior	89 et 88
senior	Avant 87

FICHE DE PARTICIPATION

INTITULE DE LA COMPETITION :

OPEN NATIONAL de POITIERS

Date : 27 et 28 janvier 2007 **Lieu :** Halle des Sports, Rue de Poitiers 86440 Migné-Auxances
Vérification des licences de 12 h 30 à 13 h 30 Début de la compétition 14 h

IMPORTANT : le paiement et la fiche d'inscription sont à remettre au responsable de club qui doit les vérifier (N° licences, N°club...) puis faire une liste récapitulative. Ce dernier envoie ensuite les fiches individuelles, le récapitulatif et **un chèque global** à l'ordre de l'organisateur

Cet envoi doit être posté au plus tard 8 jours avant la compétition, le cachet de la poste faisant foi. Passé cette date, cela entraîne une pénalité de doublement des frais d'inscription par compétiteur.

Nom :		Prénom :	
Adresse	Code Postal :	Ville :	
Téléphone :	Né(e) le :	Catégorie :	
Club :	N° :	N° licence :	
Comité Départemental FFME :			Sexe :
Niveau Max à vue :		Niveau Max après travail :	

fait à : le :/...../.....

Signature :

Droits d'inscription : 15€ , Chèque à l'ordre de : **CD FFME de la Vienne;**

Date limite d'inscription : 20 janvier 2007

A retourner à : Gilles Ferté 3 Allée des Hauts de Lavaud 86 440 Migné-Auxances

Courriel : gilles.ferte@laposte.net

Informations : <http://opennationaldepoitiers.hautetfort.com>

Autorisation Parentale pour les moins de 18 ans :

Je soussigné(e) Mme, Mr autorise ma fille, mon fils à participer à la compétition d'escalade citée en objet.

fait à : le :/...../..... Signature :

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTI-DOPAGE SUR LES MINEURS.
En l'application de l'article 7 du décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage.

Je soussigné(e) (Nom-prénom).....
Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur (nom-prénom de l'enfant).....
Autorise tout médecin agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur nommé ci-dessus.

Fait à lesignature :

NB : l'absence d'autorisation parentale est regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

REMARQUES IMPORTANTES :

- Tout compétiteur devra présenter la licence fédérale et un certificat ou tampon médical.
- Un concurrent inscrit qui ne se présente pas sans avertir l'organisateur et la FFME est passible des sanctions prévues au règlement de discipline.
- Tout concurrent doit être présent jusqu'aux récompenses (sauf accord du Président de Jury) sous peine des sanctions prévues au règlement de discipline